

Formation par alternance
MFR de Vernines
Centre de Formation d'apprentis

Tarifs scolarité 2nde Bac Pro SAPAT 2024-2025

17 semaines de cours

	INTERNE	DEMI-PENSION
Frais de dossier	150 €	150 €
Adhésion à association	20 €	20 €
Frais divers (Affranchissement, photocopies, assurance stage)	25 €	25 €
Frais de scolarité	935 €	935 €
Pension	1 207 €	663 €
TOTAL	2 337 €	1 793 €

Bourses

(Base 2023-2024)

Éligibilité	Points de charge	1	2	3	4	5	6	7	8 et +
	Revenu fiscal de référence (Base 2021)		20 127	21 674	24 769	28 641	32 511	37 157	41 801
Montant annuel	De 468 à 993 €								
Prime équipement	(À condition d'être boursier – Versée une seule fois pendant la scolarité) 341,71 €								
Prime à l'internat	(À condition d'être boursier – Versée à l'inscription en 1 ^{ère} année de cycle) De 327 à 672 €								
Prime reprise	Allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption 600 €								
Bourse au mérite	Élèves boursiers entrant en 2 nd e après une mention Bien ou Très bien au DNB De 402 à 1 002 €								
Fonds Social Lycéens	Destiné aux familles rencontrant des difficultés financières. Demande faite par la MFR en cas de nécessité courant décembre.								

Formation par alternance
MFR de Vernines
Centre de Formation d'apprentis

Paielement

À l'inscription	50 € (chèque ou espèces)
Au 10 septembre	150 € par prélèvement
Au 10 octobre	Prélèvement de 200 €
Le 10 de chaque mois (de novembre à juillet)	Prélèvements selon l'échéancier fourni après instruction des demandes de bourse.

Frais de fonctionnement de la MFR

La MFR est une association de familles à but non lucratif. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

L'équipe qui assure le fonctionnement de la MFR est rémunérée par l'association.

Le coût de fonctionnement de la MFR, par élève et par jour, est de **204 € en moyenne**.

Le coût pour la famille, **par jour**, sans inclure les bourses, pour un élève de 2nde, **en pension complète enseignement compris**, est de 26 €.

La différence est comblée par la formation continue adulte, les subventions et les produits dégagés par les activités annexes (accueil de groupes, cantines).